



# FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

**FRA-5143-3**

DOMINANTE ARGUMENTATIVE

## COMPRÉHENSION DE LA LECTURE

ACTIVITÉ DE SYNTHÈSE

***L'affaire Duclos***  
**(lettre enregistrée)**

2e partie

Cahier de l'élève

## *L'affaire Duclos*

- 1 Le récent jugement condamnant le photographe Gilbert Duclos m'apparaît tout à fait inconvenant.
- 2 Primo: il faut être réaliste et comprendre qu'il est inconcevable que l'on puisse demander une autorisation écrite à toutes les personnes figurant dans une photographie de rue,
- 3 Secundo: le débat "personnalités publiques versus personnalité privée" est un faux débat. Toute personne circulant sur la voie publique devient, ipso facto, une personne publique. Le monsieur au ventre en tonneau de bière qui, pour se mettre à l'aise à cause de la canicule, déambule presque nu sur la Main, s'offre lui-même en spectacle, et s'offre ainsi au jugement de ceux qui le croisent. Et ceux-ci sont infiniment plus nombreux que ceux qui pourraient le voir en photo dans une publication ou une exposition de photos documentaires.
- 4 S'il devait y avoir une loi protégeant l'anonymat, elle devrait plutôt être faite à l'intention de ces personnes dites "publiques", qui sont souvent harcelées de façon outrageante (voir jugement récent en faveur de Lady Di) par les paparazzi. Le photographe de rue, style Gilbert Duclos, est un témoin de son temps. Il enregistre pour les générations futures des tranches de vie qui reflètent les attitudes, les modes et les mœurs d'une époque: et ces attitudes, ces modes, ces mœurs ne sont pas nécessairement à l'avantage de ceux qui les endossent. Mais elles sont la réalité du moment, capturées pour toujours.
- 5 Songeons un instant au vide immense et à la perte incalculable qui seraient les nôtres si Atget n'avait jamais pu photographier ces chanteurs de rue du Paris de la fin du dix-neuvième siècle; si l'audacieux projet de la Farm Security Administration, sous la direction intelligente de Roy Stryker, n'avait pas lancé les meilleurs photographes documentaires des Etats-Unis sur les routes de la Grande Dépression dans les années 1935-1943 et récolté deux cent soixante-dix mille images; si une loi édictée avait bâillonné les Cartier-Bresson, les Doisneau et tous les autres, plus ou moins connus, dont la sensibilité du regard se matérialise pour notre plus grande richesse: La mémoire du passé?
- 6 S'incliner devant ce jugement, c'est se faire complice de l'assassinat de la photographie documentaire. Cela est inacceptable